



Jack Russell Terrier & Parson Russell Terrier
Sektion der Kynologischen Gesellschaft SKG
Internet: www.russellterrierclub.ch
e-Mail: info@russellterrierclub.ch
als JRT-CH gegründet 1991

Examen d'aptitude à l'élevage du 28 octobre 2022

Lieu :	Club cynologique de Morat, 3280 Morat www.kv-murten.ch	
Juge d'exposition :	Monsieur Dr. Martin König	
Juge de caractère :	Mme Kate McMahon	
Délai d'inscription :	18 octobre 2022 (courrier A)	
Important :	âge du chien min. 12 mois (jour déterminant 28.10.2022).	
Organisation :	le nombre d'inscriptions est limité.	
Frais d'examen :	Membres du RTC-CH	Fr. 100.00
	Non-membres	Fr. 200.00
Coordonnées de paiement :	compte postal au nom de RTC-CH, 6233 Büron IBAN-No. CH18 0900 0000 6000 9730 6	

Veillez impérativement respecter les conditions d'inscription

Envoyer les inscriptions complètes à la surveillante d'élevage
Ursula Maurer, La Tanière, Rte. de Prêles 5, 2516 Lamboing.

Dossier d'inscription à envoyer à la surveillante d'élevage **Ursula Maurer**

1. copie du pedigree, qui doit être inscrit au nom du propriétaire. Ceci doit être fait exclusivement par la SCS.
Pour les chiens importés, le pedigree doit également être enregistré au préalable dans le LOS. Cela se fait également exclusivement par l'intermédiaire de la SCS.
2. Copies des tests de santé prescrits.
3. le nom complet, l'adresse et le numéro de téléphone du propriétaire.

Pour des raisons administratives, les documents suivants **sous forme digital**

à l'adresse e-mail **tbross@bluewin.ch** ou, à la rigueur, par
WhatsApp **079 208 97 82**

1. copie du pedigree en fichier PDF
2. 4 bonnes photos du chien (photo de côté debout)

Informations générales

1. les chiens doivent être dûment vaccinés nécessaires et identifiable par un micro chip être. Nous recommandons de faire contrôler au préalable la dentition du chien par un vétérinaire de faire contrôler les défauts d'exclusion conformément au règlement d'élevage.

Le pedigree original ainsi que le certificat de vaccination doivent également être apportés à la ZZP.

2. Si vous ne pouvez en aucun cas passer l'examen le matin ou l'après-midi, vous devez le mentionner sur l'inscription afin que nous puissions en tenir compte dans la mesure du possible.
L'horaire suit la clôture des inscriptions et ne peut plus être modifié ultérieurement. Les heures de départ sont donc contraignantes.

Toute absence non excusée entraîne la perte des frais de sélection.

Attention !

Les inscriptions arrivées en retard ou incomplètes ne seront pas prises en compte. Les frais d'examen doivent être payés en même temps que l'inscription. Seuls les chiens dont les frais ont été payés seront admis à l'examen.

L'assurance est l'affaire des participants.

La responsable d'élevage

Ursula Maurer